IC/CKS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2021-<u>0113</u>/PRES/PM/MINEFID/ MESRSI/MFPTPS portant création d'un emploi de Maître de conférences à l'Université Nazi BONI /

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, >

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement;

Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs au Byrkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;

Vu le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

Vu le décret n°2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 11 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso; ✓

Vu le décret n°2018-140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 20 janvier 2021;

DECRETE

Article 1: Il est créé à l'Université Nazi BONI, au titre de l'année 2019 et pour le compte d'un admis au 19ème concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), session 2019, tenu du 04 au 13 novembre 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso, un (01) emploi de Maître de conférences en Sciences Politiques à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (UFR/SJPEG).

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 mars 2021

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de

l'Innovation

Alkassoum MATG

Lassané KABORE

Le Ministre de la Fonction Dublique, du Travail et de la Protection Sociale

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

